



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00507

Numéro SIREN : 809 433 154

Nom ou dénomination : @COM.CORPORATE-FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 25175

@COM CORPORATE-FINANCE5 RUE DU GOLF - BATIMENT E - PARC IMOLIN 33700 MERIGNAC

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 28 NOV. 2017

sous le N°

25175

@COM CORPORATE-FINANCE

Bilan

"Certifié conforme"
Signé

Certifié conforme
A.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	260,00		260,00		260
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	39 125,03	5 506,78	33 618,25	4 374,47	29 244
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
TOTAL (I)	41 385,03	5 506,78	35 878,25	6 374,47	29 504
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	199 272,00		199 272,00	18 649,10	180 623
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 826,68		11 826,68	5 544,68	6 282
. Autres	6 690,00		6 690,00	4 230,00	2 460
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	309 144,75		309 144,75	233 852,16	75 293
Charges constatées d'avance	8 840,44		8 840,44	1 200,00	7 640
TOTAL (II)	535 773,87		535 773,87	263 475,94	272 298
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	577 158,90	5 506,78	571 652,12	269 850,41	301 802

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000,00 Euros)	10 000,00	10 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000,00	1 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 521,43	5 625,93	33 896
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	129 006,72	33 895,50	95 111
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	179 528,15	50 521,43	129 007
Produits des émissions de titres participatifs	179 528,15	50 521,43	129 007
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	423,47	4 751,83	- 4 328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 440,41	35 037,83	18 403
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	109 067,00	65 673,00	43 394
. Organismes sociaux	90 802,09	66 809,00	23 993
. Etat, impôts sur les bénéfices	34 638,00	10 576,00	24 062
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	79 492,00	34 646,00	44 846
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	261,00		261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 000,00	1 835,32	22 165
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	392 123,97	219 328,98	172 795
Ecart de conversion passif(V)	392 123,97	219 328,98	172 795
TOTAL PASSIF (I+V)	571 652,12	269 850,41	301 802

@COM CORPORATE-FINANCE

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice en cours 30/06/2017 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	806 498,00		806 498,00	399 228,06	407 270	102,01
Chiffres d'affaires Nets	806 498,00		806 498,00	399 228,06	407 270	102,01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges			6 294,45	1 366,66	4 928	360,57
Autres produits			36,82	0,28	37	N/S
Total des produits d'exploitation			812 829,27	400 595,00	412 234	102,91
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			183 371,63	90 880,81	92 491	101,77
Impôts, taxes et versements assimilés			3 321,58	518,45	2 803	540,68
Salaires et traitements			330 818,54	190 323,38	140 495	73,82
Charges sociales			102 282,82	62 407,49	39 875	63,90
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 452,65	54,13	5 399	N/S
Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant						
Dotations aux provisions						
Autres charges			7,33	7 997,24	- 7 990	-99,91
Total des charges d'exploitation			625 254,55	352 181,50	273 073	77,54
RESULTAT EXPLOITATION			187 574,72	48 413,50	139 161	287,44
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers						
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			187 574,72	48 413,50	139 161	287,44

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	58 568,00	14 518,00	44 050	303,42
Total des Produits	812 829,27	400 595,00	412 234	102,91
Total des charges	683 822,55	366 699,50	317 123	86,48
RESULTAT NET	129 006,72	33 895,50	95 111	280,60
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

@COM CORPORATE-FINANCE

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 571 652,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 129 006,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/09/2017 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

Cette Société n'a pas de Fonds de Commerce inscrit à l'Actif.

Actif circulant

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE

Montant du CICE sollicité

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 9 410 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Exercice clos en cours d'année

Pour l'exercice clos le 30/06/2017, dont la période diffère de l'année civile, le CICE est calculé et comptabilisé en fonction des rémunérations éligibles pour la même période. Son montant s'élève à 11 870 €.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 630 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 30/06/2017, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	En % du montant
Investissements	
Recrutement ou augmentation rémunération	100 %
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 41 385 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				260
Immobilisations corporelles	4 429	34 696		39 125
Immobilisations financières	2 000			2 000
TOTAL	6 429	34 696		41 385

Amortissements et dépréciations d'actif = 5 507 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	54	5 453		5 507
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	54	5 453		5 507

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	260	0	260	Non amortiss.
Agencements locaux	4 429	497	3 932	10 ans
Matériel de transport	22 184	3 204	18 980	5 ans
Mob. mat bureau info	12 512	1 805	10 707	de 5 à 10 ans
TOTAL	39 385	5 507	33 878	

Etat des créances = 228 629 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 000		2 000
Actif circulant & charges d'avance	226 629	226 629	
TOTAL	228 629	226 629	2 000

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 690 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 690
Disponibilités	
TOTAL	6 690

Charges constatées d'avance = 8 840 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	1,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	1,00	10 000

Etat des dettes = 392 124 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	423	423		
Dettes financières diverses	53 440	53 440		
Fournisseurs	314 260	314 260		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations	24 000	24 000		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	392 124	392 124		

Charges à payer par postes du bilan = 223 874 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	46 960
Dettes fiscales & sociales	152 914
Autres dettes	24 000
TOTAL	223 874

AUTRES INFORMATIONS

Information sur le compte de résultat

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Effectif et engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

L'effectif de l'entreprise est de 0, l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 6 690 €uros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits à recevoir(448700)	6 690
TOTAL	6 690

Charges constatées d'avance = 8 840 €uros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	8 840
TOTAL	8 840

Charges à payer = 223 874 €uros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues(408100)	46 960
TOTAL	46 960

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	4 067
Prov primes salariales(428230)	105 000
Org soc ch/congés à payer(438200)	1 586
Prov charg/primes salariales(438230)	42 000
Etat charges à payer(448600)	261
TOTAL	152 914

Autres dettes	Montant
Clients avoirs à établir(419800)	24 000
TOTAL	24 000

@COM.CORPORATE-FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, Rue du Golf - Bâtiment E2, Parc Innolin
33700 MERIGNAC
809433154 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 OCTOBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident expressément, et à l'unanimité, de modifier la répartition des bénéfices telle que stipulée à l'article 15 des Statuts pour le seul exercice clos le 30 juin 2017. En effet par cette décision prise à l'unanimité, les associés décident d'octroyer l'intégralité des dividendes qui seront mis en distribution au titre dudit exercice à Monsieur François AUDUBERT et à la société F.A-FINANCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 129 006,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	129 006,72 euros
------------------------	------------------

A titre de dividende	16 500,00 euros
Versé en totalité à Monsieur François AUDUBERT et à la société F.A-FINANCES,	
Soit 6,60 euros pour chacune de leurs 2 500 parts,	

Le solde	----- 112 506,72 euros
----------	---------------------------

En totalité au compte "**autres réserves**"

Qui s'élève ainsi à 135 528,15 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 13 octobre 2017.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

F.A.

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 octobre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme
La Gérance*



certifié conforme